

157

Trimestriel
CESE Wallonie
Décembre 2023

REVUE

Wallonie

Invité

Xavier Degraux

Dossier

40 ans de dialogue et de concertation

Actus

Le CESE au Parlement de Wallonie



CESE Wallonie



Conseil économique, social
et environnemental de Wallonie





Luc Simar
Secrétaire général

Le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie célèbre ses quarante ans en 2023. Ses missions d'origine se sont poursuivies et amplifiées : la remise d'avis ou de recommandations, l'organisation de la concertation sociale ainsi que le secrétariat de Commissions consultatives. Les thèmes de travail se sont considérablement élargis au fil des différentes réformes institutionnelles. A l'économie ou les infrastructures de transport, se sont notamment ajoutés la formation et l'emploi, l'environnement, le logement, les matières sociales, l'énergie, la recherche, l'aménagement du territoire. Les organisations représentatives, membres du Conseil, ont également évolué et sont aujourd'hui plus nombreuses. En 2018, la composition de l'Assemblée générale a été élargie aux associations environnementales. Le Gouvernement a progressivement confié de nouvelles missions au CESE Wallonie en termes de secrétariat d'instances consultatives, élargissant le nombre d'organisations qui participent de près ou de loin à la fonction consultative. Celle-ci s'est aussi progressivement féminisée, notamment à la suite du décret imposant une présence équilibrée entre hommes et femmes.

Le dossier est consacré au séminaire "Actions passées, enjeux présents et défis futurs" organisé le 13 octobre. De nombreuses questions, en lien avec la fonction consultative et la concertation, y ont été débattues : les transformations du CESE depuis 1983 ont été expliquées par Jean Faniel, le Directeur général du CRISP ; les coulisses de la fonction consultative ont été discutées entre des représentants des cabinets ministériels et de l'administration, et du secrétariat du Conseil ; les enjeux démocratiques et la participation citoyenne ont fait l'objet d'une intervention du Président du Conseil économique, social et environnemental français, Thierry Beaudet. Enfin, une table ronde réunissant les représentants des partis politiques et ceux du CESE Wallonie a permis de débattre des processus de consultation et de concertation, des liens avec le Parlement de Wallonie ou encore du renforcement de la fonction consultative,...

Pour les années à venir, le Conseil devrait participer activement, au sein de la Région, à rencontrer les objectifs de développement économique et social en lien avec les enjeux environnementaux, dont la réduction des émissions de CO₂. Les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourraient être plus étroitement suivies par le CESE, les liens avec le Parlement de Wallonie renforcés.

Le secrétariat du Conseil a une expertise dans les différents domaines de compétence de la Région, de même que les membres qui siègent dans les Commissions, Pôles ou Conseils spécialisés. L'expérience de ces acteurs de terrain permet également d'avoir un suivi rapproché des actions publiques, de contribuer à leur évaluation et de proposer des réorientations si nécessaire.

Quarante ans, c'est l'âge de la maturité, l'occasion de regarder dans le rétroviseur mais aussi de se tourner vers l'avenir. Le CESE Wallonie permet des échanges entre les organisations patronales, syndicales et environnementales représentatives de la Région. Il contribue à rendre la démocratie plus participative, à éclairer les autorités publiques qui le consultent pour que les décisions ou projets s'intègrent au mieux, en favorisant un développement social, économique et environnemental dynamique et équilibré de la Wallonie. Bonne lecture.



4

Invité
Xavier Degraux



8

Dossier
**40 ans de dialogue
et de concertation**

A EPINGLER

Scannez le QR Code pour (re)voir
l'aftermovie réalisé lors du séminaire du
13 octobre 2023.



www.cesewallonie.be



Actus

Le CESE au Parlement de Wallonie

28

Invité

Xavier Degraux

"Comment les partis politiques utilisent-ils les réseaux sociaux ?"

4

Dossier

40 ans de dialogue et de concertation

8

13/10/2023 : un séminaire inspirant !

10

40 ans en images

12

Interview

Jean Faniel (CRISP)

"L'histoire du Conseil reflète les transformations de la Wallonie"

14

Dans les coulisses de la fonction consultative

18

Interview

Thierry Beudet (CESE France)

"Les CESE sont des acteurs essentiels de changement"

20

Table ronde :

Débat entre les représentants des partis politiques et du CESE Wallonie

24

Trois questions à

Pierre-Frédéric Nyst, Président du CESE Wallonie

27

Actus

Le CESE au Parlement de Wallonie

28

Le Conseil central de l'Economie fête ses 75 ans !

29

Cela se passe au Conseil

30

Découvrez le nouveau Bulletin de la CRMSF !

31

Livres

La sélection du Centre de Documentation

32

Et dans notre bibliothèque numérique

35

32

Comment les partis politiques utilisent-ils les réseaux sociaux ?



Xavier Degraux

Cette question, Xavier Degraux⁽¹⁾, consultant et formateur spécialisé dans le marketing digital et les réseaux sociaux, se l'est récemment posée. Pendant plusieurs semaines, il a analysé la présence organique mais aussi payante des partis politiques francophones et de leurs président.e.s sur les réseaux sociaux.

Qui sont les plus présents ? Quelles sont les audiences ? Quelles sont les différences dans les pratiques ? Quels sont les points communs ? Qui dépense le plus en publicité ? Quels sont les enjeux d'ici aux prochaines élections ?

Autant de questionnements auxquels Xavier Degraux répond dans cet interview.

Wallonie : Comment vous est venue l'idée de réaliser cette étude ?

Xavier Degraux : En juin dernier, à un an des élections fédérales, régionales et européennes, j'ai constaté que j'étais ciblé par un parti sur mes réseaux. Et comme je suis curieux, j'ai voulu connaître les critères de ciblage de ce parti. Puis, en voyant le montant dépensé par ce parti, je me suis demandé si la campagne électorale avait déjà commencé et, si oui, si tous les partis étaient concernés. Pris au jeu, je me suis emballé... J'ai analysé les dépenses publicitaires de tous les partis, les données de Méta étant accessibles. Ensuite, je me suis lancé le défi d'analyser l'empreinte digitale des six principaux partis politiques francophones... et de leurs président.e.s, sur Facebook, Instagram, LinkedIn, X (ex-Twitter), Google et Youtube. Il s'agissait d'examiner la présence organique, c'est-à-dire non payante, en plus des dépenses publicitaires. Bien entendu, comme toute étude, celle-ci a des biais, notamment la durée (trois mois) ou le spectre d'analyse. Mais les chiffres permettent de mieux comprendre les stratégies développées sur les réseaux sociaux et les moyens mis en œuvre par les partis politiques.

Wallonie : Quels sont les principaux résultats de votre enquête en termes d'audiences ? Certains chiffres vous ont-ils surpris ?

Xavier Degraux : Lorsque j'ai découvert les audiences cumulées des partis, j'ai été très étonné du nombre de followers du PTB et de son président. En réalité, je n'avais jamais eu d'information émanant de ce parti sur mes propres réseaux, mis à part une publicité sur Candy Crush ! Cela étant, les chiffres relatifs aux audiences sont particulièrement intéressants à connaître. Ainsi, sur Facebook, le PTB est en tête avec 177.000 followers, soit près du triple du PS (64.000) et quatre fois plus que le MR (41.000). Le MR est le premier sur X (33.900), suivi de près par Ecolo (31.200) tandis que le PS vient en troisième position. C'est sur TikTok que le PS dépasse de loin les autres partis : il compte 8.300 followers, contre 800 pour le PTB et 200 pour Défi. Enfin, sur LinkedIn, trois partis sont bien présents : Ecolo, avec 4.800 abonnés, le PS avec 3.800 et le MR avec 3.500. En résumé, le PS se retrouve dans le peloton de tête de tous les réseaux sociaux, le PTB également

mais sur Facebook, Instagram et TikTok, tandis que Ecolo et le MR ont davantage d'audiences sur X et LinkedIn.

Ces chiffres permettent d'objectiver la présence des partis sur les réseaux sociaux. Il est intéressant d'aller plus loin dans la réflexion et de voir si cette présence a un lien – ou un impact – sur les résultats électoraux. Bien évidemment, cette réflexion est étroitement liée aux objectifs que se fixent les partis à travers les réseaux sociaux, qui peuvent être différents selon chaque parti. J'insiste également sur le fait que je ne suis lié à aucun parti politique, ce qui garantit un regard neutre.

Audiences cumulées des partis

PTB : 205.000
PS : 117.000
MR : 87.000
Ecolo : 85.000
Les Engagés : 48.000
Défi : 20.000

Audiences cumulées des président.e.s

Raoul Hedebouw : 305.000
Paul Magnette : 226.000
Georges-Louis Bouchez : 114.000
Maxime Prévot : 26.000
Rajae Maouane : 25.000
François De Smet : 20.000
Jean-Marc Nollet : 12.000

Source : Xavier Degraux

Wallonie : Y a-t-il une cohérence entre les résultats en termes d'audiences des partis et celles des président.e.s ?

Xavier Degraux : Effectivement, sur les différents réseaux, Raoul Hedebouw, Paul Magnette et Georges-Louis Bouchez sont sur le podium, avec une fois l'un, une fois l'autre en tête, selon qu'il s'agisse de Facebook, X, Instagram ou TikTok. Il n'y a que sur LinkedIn que François De Smet se place dans le trio de tête, en sachant que Raoul Hedebouw n'a pas de compte sur ce réseau. Il convient de compléter ces résultats quantitatifs avec les taux d'engagement, qui consistent en la "qualité" des audiences. Ce taux se mesure par le nombre de like, de commentaires et de partages d'une publication par rapport à la visibilité de leurs contenus. Ici, et ce n'est pas une surprise en ce qui me concerne, les plus petits partis ont des taux d'engagement plus élevés ! Ainsi, sur Facebook, ce sont Les Engagés qui arrivent en tête, suivis par Ecolo et le MR. Défi est le premier sur X, avant le PTB et Les Engagés. Pour Instagram, le trio est composé d'Ecolo, des Engagés et de Défi. Enfin, le PS n'apparaît sur un podium que sur TikTok, derrière le PTB et Défi.

Wallonie : Vous avez également analysé les différences dans le rythme et les types de publications ainsi que dans la tonalité. Pourriez-vous nous en dire plus ?

Xavier Degraux : Tout d'abord, il faut rappeler que ces analyses-là portent sur la présence organique des partis et ne prennent pas en compte les dépenses publicitaires. Au niveau des rythmes de publications, les pratiques des partis sont diversifiées. Sur Facebook, le PTB publie en moyenne plus de deux posts par jour. Sur Instagram, les partis font en moyenne un post par jour tandis que sur TikTok, le PS réalise un peu moins d'un post par jour. C'est sur X que le rythme de publications semble le plus intense : le PS poste 11 fois par jour, le MR un peu plus de 5 et Ecolo un peu plus de 4. J'ajouterais que la prise de parole par un.e président.e. de parti peut aussi être différente en fonction de la personnalité ; certains présidents s'expriment en effet peu alors que d'autres inondent les réseaux... Bien entendu, le volume de publications est étroitement lié à l'équipe gérant la communication sur les médias sociaux, et surtout au nombre de personnes impliquées dans cette gestion. Des différences existent également quant au mix éditorial : certains formats, comme la microvidéo, sont privilégiés sur les réseaux de Meta. Par contre, il n'y a quasi plus de liens renvoyant vers un site ou un communiqué, les plateformes pénalisant clairement les contenus avec des liens, alors que les images et vidéos sont valorisées. On est dans une "tiktokisation" du paysage des médias sociaux.

CV EXPRESS

Ancien journaliste pour la presse économique, Xavier Degraux est aujourd'hui consultant, formateur et conférencier, spécialisé en marketing digital & réseaux sociaux.

www.xavierdegraux.be

Bien sûr, les réseaux ont des tonalités de conversation très différentes et, par conséquent certaines présences sont plus clivantes que d'autres. Cela a son importance, en raison du fonctionnement des algorithmes qui sont "dopés" au taux d'engagement. Si votre post génère rapidement un taux d'engagement élevé, il va être montré à davantage de monde et aura donc une portée plus large. Et l'on sait que les contenus radicaux ou clivants augmentent le taux d'engagement dès les premières minutes, accroissant automatiquement leur portée. En résumé, si vous avez une parole nuancée, argumentée ou textuelle, vous n'aurez pas la même "efficacité" avec votre post, que si vous portez un slogan ou un discours plus radical ou accrocheur.

Wallonie : Certains partis, à travers leur président.e, jouent davantage la carte de l'incarnation...

Xavier Degraux : Tout à fait. L'incarnation, à savoir l'humanisation de la parole, est un élément essentiel dans la communication sur les médias sociaux. Non seulement parce que les audiences sont composées d'hommes et de femmes, mais aussi et surtout parce que l'émotion passe davantage lorsqu'elle est portée par une femme ou un homme. Les responsables des partis l'ont tous bien compris, même si les usages sont différents. Certains présidents, comme Raoul Hedebouw et Georges-Louis Bouchez, jouent la carte de l'incarnation de leur présidence, tandis que pour d'autres, comme Ecolo et Les Engagés, c'est le parti, sous son aspect collectif ou de marque, qui est mis en évidence. Cela se traduit notamment dans les dépenses que certaines personnalités politiques engagent sur les réseaux sociaux, mais j'y reviendrai plus loin.

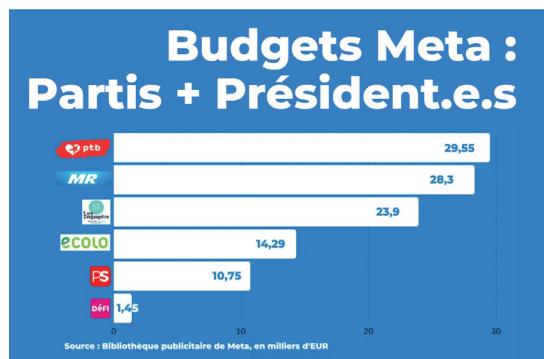
Wallonie : Vous avez évoqué les différences dans les usages. Existe-t-il néanmoins des points communs ?

Xavier Degraux : Oui, bien sûr. Malheureusement, un des premiers points communs est la quantité de haine – et je pèse mes mots – à laquelle les représentants des partis politiques doivent faire face sur les réseaux sociaux. A cette haine en ligne s'ajoutent la désinformation et le harcèlement. Tout cela est réellement impactant pour l'approche des réseaux sociaux.

L'autre point commun est que l'utilisation des réseaux sans sortir son portefeuille est impossible : il faut combiner les publications organiques (en d'autres termes, naturelles) avec des publicités ciblées. Mais les partis n'ont pas tous les mêmes objectifs, ni les mêmes budgets ! Les Engagés, avec 23.900 €, ont dépensé le plus entre mars et mai 2023 (suivant les données disponibles sur la bibliothèque publicitaire de Meta), suivis de près par le PTB (21.300 €). C'est Défi qui a dépensé le moins, avec 1.450 €. Au niveau des dépenses par les président.e.s de parti cette fois, Georges-Louis Bouchez est en tête avec 15.500 € dépensés sur la même période ; viennent ensuite Raoul Hedebouw (8.250 €) et Paul Magnette (3.720 €). Si Raja Maouane a dépensé 293€, Maxime Prévot et François De Smet n'ont quant à eux pas mis un cent dans la publicité sur Meta. Si l'on globalise les dépenses des partis et de leur président.e (voir graphique ci-contre), c'est le PTB qui dépense le plus ; viennent ensuite le MR et Les Engagés. La conclusion de cette analyse des dépenses est que l'incarnation – à travers le Président de parti – est plus largement exploitée par le MR et le PTB. Quand on creuse encore un peu, on voit clairement que le ciblage est combiné avec une multiplication des messages, à destination de micro-audiences. Par exemple, des femmes de plus de 35 ans, habitant dans la région namuroise et s'intéressant à telle ou telle thématique. Le décryptage politique de ces cibrages publicitaires d'ici les prochaines élections serait vraiment très intéressant à réaliser...

Wallonie : Pensez-vous, comme certains, que les réseaux sociaux favorisent les partis extrêmes ?

Xavier Degraux : Il est clair que les réseaux sociaux, par les algorithmes développés et les usages qui en sont faits, mettent davantage en évidence les partis les plus extrêmes. En outre, ces derniers privilégient les réseaux sociaux dans leur communication, estimant ne pas avoir suffisamment de visibilité à travers les médias traditionnels. En élargissant le champ d'analyse et se penchant sur les chiffres des dépenses par les partis flamands, on constate que la N-VA et le Vlaams Belang sont très largement au-dessus des partis francophones. Selon une étude réalisée par le Collectif ADLens, les dépenses depuis 2019 s'élèvent à plus de 5 millions € pour la N-VA et environs 4 millions € pour



le Vlaams Belang. A titre de comparaison, le PTB a dépensé sur la même période près de 800.000 €, le MR, 350.000 € et le PS, 60.000 €.

Wallonie : Quels sont les principaux enjeux d'ici aux prochaines élections ?

Xavier Degraux : Depuis quelques années, des discussions ont lieu sur l'utilisation par les partis politiques de la publicité sur les réseaux sociaux. Si le système n'est pas remis en cause, certains représentants politiques souhaiteraient plafonner ces dépenses. Pas tous, le MR et le PTB étant contre, pour des raisons différentes, bien entendu. Selon moi, ce débat ne sera pas tranché d'ici les prochaines élections. Au contraire, je crains que les positions des partis sur la question du plafonnement des dépenses ne se crispent davantage. Il est vrai que ce débat amène une série de questions : à quel montant plafonner ? Sur quels critères se baser ? Sur quelle durée ? Comment calculer les plafonds ? Qui sera chargé de contrôler ces dépenses ?

Peut-être que la réponse viendra de l'extérieur. L'Europe va enfin encadrer les publicités politiques. Je m'en réjouis. Le Règlement général de protection des données (RGPD) et le Digital Services Act (DSA), qui est un règlement européen visant à encadrer les géants des nouvelles technologies, ne vont pas assez loin à ce sujet.

Enfin, l'intelligence artificielle aura également un impact en termes de communication, y compris sur les réseaux sociaux : quelles seront les conséquences sur la production de contenus, la gestion des commentaires et la gestion des messageries privées ? Toutes ces questions sont autant d'enjeux pour la démocratie. À un moment où les réseaux sociaux ont tendance à invisibiliser les contenus des médias traditionnels.

(1) Xavier Degraux était l'orateur de notre Web'Actu du 21/09/2023. Consultez la rubrique Actualités sur www.cesewallonie.be pour (re)voir ce webinaire.



40 ans de dialogue et de concertation



40 ans, c'est l'occasion de faire le bilan des actions passées, de réfléchir au présent et de dresser les perspectives... C'est ce que le CESE Wallonie a fait lors d'un séminaire intitulé "Actions passées, enjeux présents et défis futurs", qui s'est tenu au Vertbois le vendredi 13 octobre. C'est aussi le thème du dossier de ce numéro de la revue Wallonie.

Quels sont les éléments à retenir de l'histoire du Conseil ? Quelles ont été les principales évolutions ? Comment se construisent les avis et comment sont-ils reçus par les autorités ? Quels sont les points forts de la fonction consultative et les améliorations possibles ? Que peuvent apporter l'exemple et l'expérience du Conseil économique, social et environnemental français ? Quelles sont les perspectives pour la concertation selon les représentants des partis politiques et du CESE ?

Toutes ces questions ont été débattues lors du séminaire du 13 octobre. Les principales réponses et éléments de débat sont repris dans les articles et interviews de ce dossier.

Dans son interview (voir en page 14), Jean Faniel, Directeur général du CRISP, revient sur les évolutions, transformations et réformes qu'a connues le Conseil au cours de ces 40 années et les met en parallèle avec l'histoire de la Wallonie.

Les principales étapes de l'histoire du Conseil sont également proposées en images (voir en page 12).

Comment la fonction consultative s'organise-t-elle concrètement ? Comment les avis sont-ils élaborés ? Quels sont les atouts de la fonction consultative mais aussi les points d'amélioration ? Nathalie Delbrassinne et Frédéric Rouxhet, tous deux secrétaires de Commissions, témoignent de leur expérience et partagent leurs réflexions concernant le présent et l'avenir de la fonction consultative (voir en page 18).

Le Président du CESE France était un invité de marque lors du séminaire organisé pour les 40 ans du Conseil. Thierry Beaudet revient sur la crise démocratique que traversent de nombreux pays et avance des pistes de solution pour y répondre, notamment à travers le processus de démocratie participative (voir son interview en page 20).

Quelles sont les perspectives pour la fonction consultative et la concertation ? Cette question était au centre du débat organisé entre les représentants des partis politiques et ceux du CESE Wallonie à l'occasion de cet anniversaire. Plusieurs thèmes ont été abordés : le processus de consultation, les relations avec le Parlement de Wallonie, les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les consultations citoyennes et le renforcement de la fonction consultative. Une synthèse de cette table ronde est proposée en page 24.

Enfin, en répondant aux trois questions qui lui sont posées (voir en page 27), le Président du CESE, Pierre-Frédéric Nyst, apporte les conclusions et dresse les pistes pour le futur du Conseil.

13/10/2023 : un séminaire inspirant !



Vendredi 13 octobre 2023 : près de 130 personnes se sont rassemblées dans la salle Wallonie, au Vertbois, pour participer au séminaire organisé dans le cadre du 40^{ème} anniversaire du Conseil. Lors de cet événement, intitulé "Actions passées, enjeux présents et défis futurs", de nombreuses questions en lien avec la fonction consultative et la concertation ont été débattues. La matinée a été organisée en trois temps, avec un accent mis sur les témoignages et les débats.

Après une introduction par Luc Simar, Secrétaire général du CESE Wallonie, la première partie a été consacrée à la rétrospective de 40 ans de concertation et de fonction consultative. Jean Faniel, Directeur général du CRISP, a dressé l'historique du Conseil.

En seconde partie, une discussion a eu lieu entre Grégoire Clerfayt (Cabinet du Ministre Philippe Henry), Noël Dessard (Cabinet du Ministre-Président Elio Di Rupo), Luc Hennuy (SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement), Nathalie Delbrassinne et Frédéric Rouxhet (CESE Wallonie). Ils ont échangé sur la manière dont les avis sont élaborés et comment ils sont accueillis, mettant en évidence les atouts de la fonction consultative mais aussi les points d'amélioration.

Le Président du Conseil économique, social et environnemental français, Thierry Beaudet, a ensuite présenté l'expérience et l'expertise de son institution. Il a insisté sur l'importance de rendre la confiance dans la vie démocratique et sur le rôle que peuvent jouer les CESE en ce domaine, à travers notamment la mise en place de processus de participation citoyenne.

La troisième partie du séminaire a porté sur les défis futurs. Lors de la table ronde, Christie Morreale (PS), Georges-Louis Bouchez (MR), Michel de Lamotte (Les Engagés), Stéphane Hazée (Ecolo) et Germain Mugemangango (PTB) ainsi que les représentants du CESE Wallonie, Roland Moreau, Pierre-Frédéric Nyst, Samuël Saelens et Jean-François Tamellini, ont discuté de plusieurs questions : le processus de consultation, les liens avec le Parlement de Wallonie, les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le renforcement de la fonction consultative et de la concertation.

Le Président, Pierre-Frédéric Nyst, a conclu ce séminaire, en remerciant l'ensemble des intervenants et en soulignant les perspectives pour le Conseil.

Un séminaire riche en débats, qui se révèle être une réelle source d'inspiration pour l'exercice des missions du CESE Wallonie et ses perspectives de travail pour les 40 prochaines années !



40 ans en images

Instauré par le décret du 25 mai 1983, le Conseil fête ses 40 ans cette année. Voici, grâce à des images d'archive et des plus récentes, un retour sur ces années et les évolutions de l'institution...

1994 - 2011

1983 - 1994



Réunion de l'Assemblée générale fin des années '90. Au centre, Pierre Beaussart, Président et Jacques Fostier, Secrétaire général.

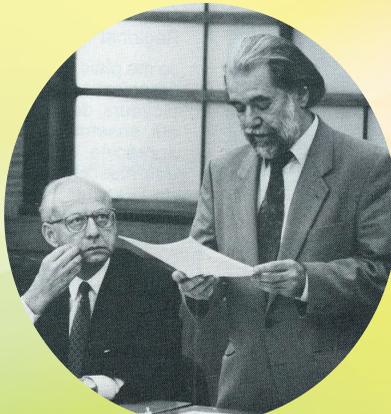


Installation officielle du CESRW au Palais provincial de Namur.



Réunion du Bureau au début des années 2000. Au centre, le Président, Jean-Claude Vandermeeren.

Guy Spitaels, Ministre-Président de l'Exécutif régional wallon et Georges Vandersmissen, Président du CESRW à l'occasion de l'installation de la 3^{ème} session du CESRW en septembre 1992.



2011 - 2018



Réunion du Bureau en 2013.
A l'avant-plan à droite, Jean-Pierre Dawance (+),
Secrétaire général.

2018 - 2023



Réunion du Bureau en janvier 2020.
Au centre, le Président, Thierry Bodson.



La séance des Voeux du CESW en janvier 2016.



Assemblée générale du CESE Wallonie en juin 2023.





L'histoire du Conseil reflète les transformations de la Wallonie



Jean Faniel

Lors du séminaire du 13 octobre, Jean Faniel a retracé l'histoire du Conseil depuis son instauration, en 1983. Une rétrospective riche en enseignements...

Dans son interview, le Directeur général du CRISP revient sur les évolutions, transformations et réformes qu'a connues le Conseil au cours de ces 40 dernières années et les met en parallèle avec l'histoire de la Région elle-même.

Wallonie : Vous avez retracé 40 années d'histoire du Conseil. Quel est le principal enseignement de cette analyse historique ?

Jean Faniel : Selon moi, l'histoire du Conseil est étroitement liée à celle de la Région et aux évolutions institutionnelles que notre pays a connues. Avant la loi de 1970, dite "Loi Terwagne" instaurant le Comité économique régional pour la Wallonie (CERW), un Comité régional wallon a fonctionné sous forme d'association pendant près de 30 ans. Ce Conseil était davantage un groupe de pression, informel, tandis que le CERW est un organisme officiel, qui réunit les interlocuteurs sociaux, d'une part, et les députés et sénateurs élus en Wallonie, d'autre part. Le CERW a fonctionné de manière tripartite pendant un peu plus de 10 ans, jusqu'à la deuxième réforme de l'Etat en 1980. Dès lors que l'Exécutif régional wallon se met en place, en décembre 1981, l'évolution vers un organisme paritaire, réunissant les seuls interlocuteurs sociaux, s'impose. Le Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW, puis CESW à partir de 2011) est installé en 1984. Son interlocuteur principal devient le pouvoir politique wallon et non plus le niveau national. En 25 ans, le Conseil connaîtra plusieurs changements au niveau des organisations syndicales et patronales représentées.

En 2018, l'intégration de la composante environnementale constitue une étape importante pour le Conseil, qui devient le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie.

Wallonie : Qui dit évolutions institutionnelles dit élargissement des compétences. Quel en a été l'impact pour le Conseil ?

Jean Faniel : Le Conseil a vu son champ d'action et de réflexion s'accroître au fur et à mesure de l'élargissement des compétences de la Région wallonne. Il faut rappeler que 6 réformes de l'Etat ont eu lieu en l'espace de 40 ans (1970, 1980, 1988-1989, 1993, 2001 et 2011-2014) avec, pour chacune d'elles, des transferts de compétences à la Région, en provenance tant du Fédéral que de la Communauté française. Cette extension des compétences wallonnes a évidemment un impact important pour le Conseil dont la première mission est de rendre des avis "pour toutes les matières relevant de la compétence de la Région (...)" et sur toutes les matières ayant une incidence sur la vie économique et sociale de la Région". Si, au départ, les questions centrales portaient sur l'économie, l'emploi, la formation, l'environnement, le transport ou la recherche, d'autres thèmes se sont progressivement ajoutés : le logement, la fiscalité,

l'action sociale, l'égalité des chances... En outre, dès son instauration, le CESRW s'est vu confier le secrétariat de Conseils consultatifs, réunissant les interlocuteurs sociaux et d'autres acteurs spécialisés, dans des matières comme le patrimoine, la recherche, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'agriculture, la nature...

Wallonie : Des liens sont également à faire avec l'évolution du contexte économique...

Jean Faniel : Tout à fait. Les crises ont touché de plein fouet la Wallonie, qui a dû faire face à une désindustrialisation et aux mutations du système économique global. Le retard en termes de PIB, le taux de chômage, les difficultés budgétaires grandissantes... Force est de constater que le discours du Conseil par rapport à la situation économique de la Wallonie est rarement triomphaliste, même s'il se fait, à certains moments, plus optimiste. La vision du rôle des pouvoirs publics dans le développement économique régional a également évolué au fil du temps. En 1970, la Loi Terwagne parle de planification. Au début des années 1980, Jean-Maurice Dehousse (PS), premier Ministre-Président wallon, met encore l'accent sur le rôle d'acteur économique des pouvoirs publics, notamment de la toute jeune Région wallonne. À la fin de la décennie, Bernard Anselme (PS également) parle plutôt d'un "*rôle de levier ou de catalyseur*". Et plus tard, c'est l'idée de "partenariat public-privé" qui semble dominer. Le changement est donc manifeste au fil du temps.

Wallonie : Le Conseil a connu plusieurs réformes depuis son instauration. Quelles sont les principales selon vous ?

Jean Faniel : Comme je l'ai dit, le Conseil a connu plusieurs changements de dénomination et de composition⁽¹⁾. On peut aussi épingler le passage à une présidence tournante à partir de 1996. Les réformes les plus fondamentales ont eu lieu en 2008, en 2017 et, bien entendu, en 2018. L'élargissement des compétences et l'augmentation d'instances consultatives, notamment celles dont le secrétariat est confié au Conseil, ont plusieurs fois rendu nécessaire une rationalisation de la fonction consultative. Ce besoin est déjà exprimé par le Conseil lui-même dans son mémorandum de 2004

et est repris dans une "Déclaration commune" des interlocuteurs sociaux et du Gouvernement en juin 2004. En 2008, une première réforme est organisée par le décret du 6 novembre, qui prévoit une réduction de 30% du nombre d'instances consultatives wallonnes, le transfert du secrétariat de certaines commissions à l'administration et des modifications du mode de fonctionnement. Cette réforme ne résout cependant pas tout, d'autant que la 6^{ème} réforme de l'Etat accroît à nouveau les compétences quelques années plus tard.

En 2017, c'est une nouvelle réforme visant la rationalisation de la fonction consultative qui voit le jour, dont l'objectif est "*d'assurer une plus grande cohérence et une meilleure efficacité de la fonction consultative*". Votée en 2017 et mise en place en 2018, ses conséquences sont importantes pour le Conseil, notamment en termes d'organisation. L'un des impacts est une réorganisation des structures : à côté des commissions internes (regroupant alors les interlocuteurs sociaux), le Conseil assure désormais le secrétariat de 7 pôles thématiques (qui réunissent les interlocuteurs sociaux et d'autres acteurs de la société civile), de conseils consultatifs et de commissions d'agrément spécialisées en matière d'emploi et de formation. Dans un Courrier hebdomadaire du CRISP, Anne Guisset a analysé cette réforme de manière approfondie (voir encart à la page suivante).

Dernière étape essentielle dans l'histoire du Conseil : l'élargissement aux associations environnementales, via le décret du 18 octobre 2018. Un troisième "banc" fait désormais partie intégrante de la fonction consultative. L'Assemblée générale compte 56 membres, 25 représentants des organisations patronales, 25 représentants des organisations syndicales et 6 pour les associations environnementales. Au Bureau, la répartition est différente, avec 8 membres patronaux, 8 syndicaux et 1 environnemental. Cette réforme modifie fondamentalement le schéma du Conseil qui, depuis 1983, mettait en présence dans ses instances uniquement les interlocuteurs sociaux, de manière paritaire. Cela change la donne, tant dans les relations au sein du Conseil qu'avec les autres instances de concertation où les organisations environnementales ne sont pas présentes. Au passage, certains acteurs parviennent à se hisser au sein du Bureau : le syndicat libéral (CGSLB) et une seconde organisation d'indépendants (SNI).

⁽¹⁾ Voir page 17.

Wallonie : Qu'en est-il de l'évolution de la concertation sociale ?

Jean Faniel: L'exercice de la concertation sociale a également évolué au fil du temps. Durant les premières années, les rencontres entre l'Exécutif régional et le CESRW sont fréquentes. Elles ont lieu en moyenne une fois par mois, selon Jean-Maurice Dehousse. Par la suite, on assiste à une reprise en mains de la concertation au niveau national, avec pour conséquence directe un espacement de la concertation au niveau régional, même si des Déclarations communes sont régulièrement conclues (par exemple, en 1996, sur le développement économique et l'emploi). Bien sûr, l'importance de la concertation est réaffirmée par les présidents successifs, parfois aussi par le monde politique.

En 2013, Thierry Bodson (FGTB) fait part de la volonté de faire évoluer le Conseil vers un "véritable lieu de propositions et de négociations". La même année est mis en place le Groupe des partenaires sociaux de Wallonie (GPS-W), suivant l'exemple du Groupe des dix au fédéral. Non inscrit dans le décret, le GPS-W se réunira régulièrement avec le Gouvernement wallon, pour avancer sur des thématiques communes telles que le développement économique, l'emploi ou la formation. Quand Paul Magnette (PS) devient Ministre-Président, l'année suivante, il souhaite lancer un

modèle social wallon, baptisé "modèle mosan", poussant la concertation assez loin. L'étude d'Anne Guisset analyse bien cette évolution qui a débouché sur la réforme de 2017. Toutefois, on sent bien que certains acteurs du Conseil restent insatisfaits du rythme des rencontres avec le Gouvernement wallon et ses ministres.

Wallonie : Depuis 1983, la composition du Conseil a également changé...

Jean Faniel: En effet, le Conseil comptait 5 organisations en 1984, elles sont 10 aujourd'hui. Voilà qui, à nouveau, change fortement la donne ! Au fil des réformes, des évolutions sociales, de l'élargissement des compétences... de nouvelles organisations ont intégré le Conseil. Avec des ajustements au niveau des sièges octroyés par organisation, mis à part lors de l'accueil des organisations environnementales pour lesquelles une augmentation du nombre de sièges à l'Assemblée générale a été prévue par le décret.

Des évolutions marquantes apparaissent également au sein des organisations elles-mêmes. Elles ont dû s'adapter à la régionalisation, ce qui n'allait pas nécessairement de soi. Et cela s'est fait à des rythmes différents. Aujourd'hui, l'un des points d'attention est le temps demandé pour exercer au mieux la fonction consultative. Si le Conseil dispose d'un personnel dont l'expertise et les compétences sont largement reconnues et mises en avant, il n'en reste pas moins qu'au sein des organisations, il faut avoir des collaborateurs experts dans les thématiques suivies et disposant du temps nécessaire pour participer aux travaux du Conseil et aux réunions. Pour certaines organisations et instances, cela peut poser problème.

Wallonie : Qu'en est-il de la présence des femmes au sein du Conseil ?

Jean Faniel: C'est une question importante. En 1984, aucune femme ne siège à l'Assemblée générale, ni au Bureau... Le président de l'époque, Georges Vandersmissen, déplore d'emblée et de manière récurrente l'absence (quasi) totale de femmes au sein du Conseil. Ce dernier rendra d'ailleurs un avis sur cette question, pour relever la proportion de femmes dans les instances. Il faut attendre 2003 pour qu'un décret impose une représentation équilibrée d'hommes et de femmes

La réforme de la fonction consultative



Dans un Courrier hebdomadaire du CRISP datant de 2017, Anne Guisset revient de manière détaillée sur l'importante réforme de la fonction consultative votée en 2017 et mise en place en 2018. Elle revient sur les origines de cette réforme et ses conséquences pour la structuration du Conseil.

Plus d'infos sur www.crisp.be

Dates et éléments marquants

dans les organes consultatifs. En clair, il s'agissait d'imposer un quota de maximum 2/3 de représentants du même sexe – comme il a d'ailleurs fallu le faire en politique pour voir enfin augmenter le nombre de femmes parlementaires. Ce décret a permis de faire évoluer dans un sens positif la présence des femmes au Conseil. Ainsi, en 1992, le Bureau comptait une femme ; en 2001, deux. Et aujourd'hui, six femmes font partie du Bureau et 21 de l'Assemblée. En revanche, les quatre secrétaires généraux successifs sont tous des hommes, de même que les secrétaires généraux adjoints.

Wallonie : Au terme de cette rétrospective historique, quelles sont les questions-clés selon vous ?

Jean Faniel: Tout d'abord, je tiens à souligner que cet exercice rétrospectif n'est pas exhaustif: l'histoire du Conseil et ses liens avec celle de la Wallonie est vaste. Et je ne me suis pas attaché au contenu des avis rendus, qui sont pourtant primordiaux. Néanmoins, certaines questions me semblent émerger de cette analyse, même si les réponses restent incomplètes. La première question est celle de la place des interlocuteurs sociaux au sein du Conseil, notamment suite à l'intégration des associations environnementales. Comme je l'ai dit, la donne a changé. Comment les interlocuteurs sociaux vont-ils appréhender ce changement de composition, et sans doute de paradigme ? La question reste ouverte.

Une autre question porte sur la construction d'une unité, d'une identité wallonne, à travers le Conseil. Celui-ci est un lieu de dialogue, de consensus. Mais jusqu'où va le consensus ? Si des amitiés se sont nouées entre des personnalités appartenant à des bancs différents, cela suffit-il à la construction de ce consensus ? En même temps, cela ne doit pas être au détriment des intérêts et des acteurs représentés.

Enfin, une dernière question, LA question, à laquelle je n'ai pas de réponse : quelle est l'influence du Conseil sur le processus de décision politique ? L'expertise des membres et du secrétariat est indéniable et reconnue. Cela suffit-il pour influencer les politiques régionales ? Le regard sur l'histoire du Conseil montre que sur plusieurs dossiers, l'influence a été réelle. Mais cela varie selon les matières, les personnalités, les configurations et les circonstances.

23 mai 1983	Promulgation du décret instaurant le Conseil économique et social de la Région wallonne
2 avril 1984	Installation du CESRW à Namur
30 mai 1988	Installation de la 2 ^{ème} session du CESRW
16 décembre 1991	Mémorandum du CESRW aux pouvoirs exécutifs, 12 mois avant l'ouverture du Grand marché Européen
17 septembre 1992	Installation de la 3 ^{ème} session du CESRW et inauguration des travaux de rénovation du Vertbois, futur Centre Economique Régional Wallon
1993	Organisation des Etats Généraux de l'emploi
Juin 1994	Installation des services du CESRW au Vertbois à Liège et instauration d'une présidence en alternance
18 novembre 1996	Renouvellement du CESRW
15 septembre 1999	Parution du Rapport sur la situation économique et sociale de la Wallonie
19 février 2003	Rencontre entre le Roi Albert II et le CESRW sur la problématique de la sidérurgie wallonne
2004	Publication "50 ans d'histoire économique de la Wallonie : 1945- 1996"
22 février 2005	Signature officielle de la Charte partenariale du Contrat d'Avenir pour les Wallons et les Wallonnes en présence du Roi Albert II
2008	Le CESRW fête ses 25 ans
2011	Le CESRW devient le Conseil économique et social de la Wallonie (CESW)
23 octobre 2012	Colloque : "50 ans après le rapport Sauvy: la population wallonne, entre enjeux du passé et défis du futur"
4 décembre 2013	Colloque : Les nouvelles dynamiques de la concertation sociale
2017	Réforme de la fonction consultative et restructuration
2018	Le CESW devient le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie). Les associations environnementales intègrent les instances
2019	"12 priorités pour le développement durable de la Wallonie" - Mémorandum 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques
2022	Suivi du Plan de relance pour la Wallonie
2023	Le CESE Wallonie fête ses 40 ans

Dans les coulisses de la fonction consultative

Comment la fonction consultative s'organise-t-elle concrètement ? Comment les avis sont-ils élaborés ? Quels sont les atouts de la fonction consultative mais aussi les points d'amélioration ? Nathalie Delbrassinne et Frédéric Rouxhet, totalisant à eux deux 55 ans d'expérience en tant que secrétaire de Commissions au CESE, partagent ici la vision de leur métier, témoignant au nom de l'ensemble de leurs collègues du Conseil.

A la question de savoir comment les avis sont élaborés et quel est le rôle du secrétariat, Nathalie Delbrassinne, secrétaire de la Commission Action et Intégration sociale depuis 30 ans, souligne le défi de nourrir le processus démocratique. *"Il revient au secrétariat de faire émerger une 'parole commune' au départ de 'paroles multiples' de différents acteurs, pour éclairer utilement les décideurs politiques sur leurs projets. Cela implique souvent un exercice d'équilibriste. Car ce n'est pas du tout la même chose de refléter le point de vue d'une seule organisation que de mettre en évidence celui de 10 organisations différentes avec des positions parfois divergentes !"*

Pour elle, deux mots-clés sont à retenir : expertise et équilibre. *"L'expertise suppose que le secrétariat prépare bien le dossier, avec l'aide des représentants du cabinet et/ou de l'administration si nécessaire (tout en préservant l'autonomie de la fonction consultative) : travail préalable de documentation, exposé du dossier, note synthétique, rappel des positions antérieures...bref, tout ce qui peut faciliter le positionnement des acteurs sur un sujet car ceux-ci sont souvent débordés de mandats et cela facilite la discussion si le travail préparatoire est bien fait. Cela permet aussi aux acteurs présents autour de la table de dépasser leur position 'doctrinaire' - qui pourrait être privilégiée par les représentants des organisations, par prudence, s'ils ne maîtrisent pas clairement les enjeux - et ainsi de progresser vers cette parole commune"*.

L'équilibre ensuite : *"Le secrétariat est au service de toutes les organisations du Conseil. A ce titre, il est tenu à un devoir de réserve et de neutralité."*

Il s'agit donc, avec l'appui des présidents ou présidentes des instances, de faire en sorte que tous les partenaires puissent exprimer leur point de vue et se retrouvent dans l'avis final. Si la parole commune ne peut émerger sur certains points, les positions seront formulées en 'fourchette' c'est-à-dire en exprimant l'avis divergent des partenaires. Si tel est le cas, cet aboutissement n'est pas nécessairement un échec car il permet, à tout le moins, de préciser les positions en présence, des acteurs entre eux, mais aussi pour les décideurs politiques pour qui cela constitue un éclairage, quoi qu'il en soit. Le poids des avis du Conseil et des instances dont il assure le secrétariat, assoit sa légitimité sur la variété des acteurs qu'il représente et la richesse des points de vue exprimés".

Les atouts de la fonction consultative

La fonction consultative constitue l'un des piliers du processus démocratique, qui est d'une grande richesse, explique Nathalie Delbrassinne : *"J'insisterai ici aussi sur deux autres mots-clés : continuité et transversalité. La continuité, tout d'abord : les cabinets ministériels changent mais le Conseil reste ! La qualité de son secrétariat est unanimement reconnue, me semble-t-il. Car son personnel dispose d'une expertise riche, variée. Il maîtrise l'historique des différentes politiques wallonnes, leur évolution dans la durée, depuis leur élaboration jusqu'aux diverses réformes qu'elles peuvent connaître en fonction des majorités gouvernementales qui se succèdent. Cette stabilité constitue un atout indéniable, pour les partenaires des organisations représentées au sein des instances mais également pour les représentants des Cabinets. La transversalité, ensuite : toutes les politiques wallonnes peuvent être abordées au Conseil et même celles des autres niveaux de pouvoir susceptibles d'avoir un impact sur la vie régionale ! C'est un champ d'investigation et de réflexion immense : économie, emploi, social, mobilité, énergie, logement, environnement, ruralité, politique scientifique, aménagement du territoire, ..."*

L'importance des membres des instances et d'une vision commune

Pour Frédéric Rouxhet, secrétaire du Pôle Environnement (anciennement le CWEDD) depuis 25 ans, le consensus et la vision commune sont essentiels. Et pour cela, les membres des instances ont un rôle primordial : *"En règle générale, les mandats des membres des instances sont d'une durée de 5 ans. Le 'référentiel' commun, nécessaire au consensus qu'a évoqué ma collègue, se construit au fil du temps et doit s'adapter aux modifications de composition. Il revient donc aux membres de produire ce consensus, en évitant le vote qui peut créer des tensions, opposer des personnes. Bien sûr, cela n'exclut pas le maintien de divergences dans les points de vue au travers de 'fourchettes' qui peuvent apparaître dans les avis. Pour parvenir à cette parole commune, les membres doivent aussi, comme le secrétariat, préparer les réunions, argumenter leurs avis, partager leurs savoirs et expériences. Et faire preuve de disponibilité, d'ouverture et d'écoute de l'autre. Le climat de confiance, de respect et de partenariat positif est essentiel"*, estime Frédéric Rouxhet.

Pour le secrétaire du Pôle Environnement, les instances participent à la construction d'une vision commune de l'avenir qu'elles souhaitent pour la Région. *"Au fil du temps, une sorte de cohérence, une culture d'instance s'installe. Partager l'information est une source d'enrichissement pour tous. C'est un facteur d'innovation essentiel. De l'information partagée et du débat sortent des options nouvelles, des améliorations des projets, de nouvelles opportunités"*.

Points d'amélioration

Quels seraient les points d'amélioration de la fonction consultative ? Frédéric Rouxhet en évoque plusieurs : *"Une meilleure prise en compte des délais réels de la consultation, alors que le temps politique est long. Lorsqu'un avis est demandé à quelques jours des congés d'été, avec un délai de remise d'avis fixé à 35 jours, il peut être compliqué pour les instances de débattre du projet et de remettre un avis circonstancié. Une meilleure connaissance du CESE et du processus de la fonction consultative, notamment par les cabinets ministériels. Une plus grande confiance à l'égard du CESE, surtout lorsqu'il s'agit du fonctionnement de la fonction consultative. La dématérialisation des procédures ou l'accès aux notes du Gouvernement sont d'autres éléments d'amélioration. Enfin, avoir un retour sur les avis et sur leur prise en compte – ou non – me semble un point d'attention important"*.

"Que ce soit dans les Commissions internes du CESE, les Pôles, les Conseils consultatifs ou les Commissions d'agrément, les thèmes abordés sont multiples. Cela permet d'avoir une vision d'ensemble des enjeux, de prendre de la hauteur, de souligner l'importance des passerelles à construire entre les différentes politiques menées. Le Conseil assure une mission de veille très précieuse à cet égard. Avec toujours au centre de cette dynamique, le souci de l'équilibre et du développement optimal de la Wallonie", conclut Nathalie Delbras-sinne.



Lors du séminaire du 13 octobre, une discussion a été organisée entre les secrétaires du CESE et Grégoire Clerfayt (Cabinet du Ministre Philippe Henry), Noël Dessard (Cabinet du Ministre-Président Elio Di Rupo), Luc Hennuy (SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement). Ensemble, ils ont débattu de la manière dont les avis sont réceptionnés, des pistes pour améliorer la fonction consultative, comme la dématérialisation des procédures ou une concertation le plus en amont possible, à l'instar de ce qui a été réalisé pour le Plan de relance pour la Wallonie.



Les CESE sont des acteurs essentiels de changement



Thierry Beaudet

Le Président du CESE France était un invité de marque lors du séminaire organisé pour les 40 ans du Conseil. Son intervention, sur le rôle des CESE dans la vie démocratique grâce à la participation citoyenne, a enthousiasmé et inspiré le public présent.

Dans cette interview, Thierry Beaudet revient sur la crise démocratique que rencontrent de nombreux pays et avance des pistes de solution pour y répondre, notamment à travers le processus de démocratie participative. Pour le Président, le rôle des Conseils est essentiel pour restaurer la confiance des citoyens dans le politique et les institutions.

Wallonie : Pourriez-vous nous présenter brièvement le CESE France ?

Thierry Beaudet: Le Conseil économique, social et environnemental (CESE), instauré en 1958, est la troisième assemblée constitutionnelle de la République et est dès lors un rouage essentiel dans le processus démocratique de notre pays (voir également l'encart en page 22). Il a pour mission de conseiller le Gouvernement et le Parlement français; il participe également à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques dans ses champs de compétences. Depuis la réforme de 2021, le Conseil s'est vu confier de nouvelles missions permettant notamment à la participation citoyenne d'enrichir utilement ses travaux. A travers ses avis et dispositifs de participation citoyenne mis en place, il répond à la crise démocratique majeure que nous connaissons aujourd'hui. En France, mais aussi dans d'autres pays d'Europe, les élections ne mobilisent plus les citoyens. On assiste à des "votes réactifs" pour éliminer et non pour choisir. L'adhésion se dérobe et la défiance se généralise...

Wallonie : Vous relevez trois crises distinctes derrière cette crise démocratique. Pourriez-vous nous en dire plus ?

Thierry Beaudet: En effet, la crise démocratique cache trois crises distinctes : une crise de légitimité, une crise d'efficacité et une crise de croissance. En ce qui concerne la légitimité, notre modèle répond de moins en moins au besoin de représentativité. Les conditions de l'élection sont marquées par une très forte abstention, et ne permettent pas aux élus de faire "le plein de carburant démocratique" pour l'ensemble du mandat. Le peuple attend qu'on revienne vers lui entre deux scrutins sur les sujets qui le concernent.

Wallonie : Le penseur Marcel Gauchet, que vous citez, a dit "à quoi bon la démocratie ?". C'est toute la question de l'efficacité de la démocratie...

Thierry Beaudet: Force est de constater que le système politique actuel apparaît impuissant à prendre la mesure des crises écologiques et du creusement des inégalités sociales. Par ailleurs, il ne répond plus à la promesse de progrès, de prospérité, de justice et de sécurité qui était le cœur

de la crédibilité de la puissance publique. Le pacte social tacite en France depuis la fin de la seconde guerre mondiale, c'était un État puissant et des prélèvements obligatoires élevés en échange de la performance des services publics et du financement de la solidarité. Ce pacte est désormais caduc pour beaucoup de citoyens. Dès lors, cela ne peut qu'inciter les citoyens à essayer autre chose, voire la tentation de succomber aux sirènes d'un autoritarisme supposé plus efficace. Selon l'institut Suédois IDEA, au cours des 40 dernières années, le nombre de démocraties véritables a fortement décliné. Aujourd'hui, 13% seulement de la population mondiale vit dans une démocratie libérale semblable à la nôtre (soit 39% du PIB mondial). Pendant ce temps, les autocraties prospèrent et pèsent 46% du PIB mondial. De tels chiffres sont interpellants...

Wallonie : Troisième et dernière crise: celle de la croissance démocratique. Qu'entendez-vous par là ?

Thierry Beaudet : L'abstention lors des élections ne signifie pas le désengagement. En France, on assiste à un renouveau de l'engagement associatif, syndical, à l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs sensible aux questions d'inclusion sociale et de transition environnementale. Incontestablement, l'envie de participer, d'être acteur dans une démocratie moderne existent.

Le citoyen ne se réduit pas à l'électeur et la démocratie représentative ne saurait incarner toute la démocratie. Les citoyens attendent aujourd'hui qu'on accorde plus de place à la démocratie sociale, environnementale, mais aussi participative. Pour autant, cette évolution n'est pas naturelle et ne se concrétisera pas si elle n'est pas encouragée : c'est la responsabilité des institutions, au premier rang desquelles les Conseils économiques, sociaux et environnementaux, d'être les lieux où s'apaise une double défiance réciproque : défiance du peuple envers ses élites, attisée par le populisme, d'une part. Défiance des décideurs publics envers l'expertise d'usage des citoyens, d'autre part.

Wallonie : Justement, comment répondre à cette double défiance ?

Thierry Beaudet : Pour rétablir la confiance dans la vie démocratique et dans la politique, la proposition est de ne pas mettre de côté la démocratie représentative, mais au contraire de la renforcer en introduisant des dispositifs participatifs innovants, en les combinant, pour les inscrire dans un nouveau chaînage démocratique. Je suis convaincu de deux choses : d'abord, il n'y a ni concurrence, ni conflit de légitimité entre démocratie représentative et démocratie participative ; ensuite, la démocratie participative "ne se sauvera pas toute seule", pour paraphraser Thomas Jefferson, elle a besoin des corps intermédiaires et des citoyens.

Wallonie : Vous insistez sur la distinction entre le participatif et le délibératif...

Thierry Beaudet : Au CESE, il nous semble effectivement essentiel de distinguer le participatif du délibératif. Dans la démocratie participative, on consulte et on invite le plus grand nombre à s'exprimer, y compris ceux qui ne prennent plus la parole, et qui ont un sentiment d'auto-exclusion de l'espace public. On s'attache à recueillir la diversité des points de vue pour mener nos travaux en toute transparence. L'un des outils privilégiés, c'est la plate-

forme consultative et interactive digitale dont le contenu est analysé avec des sociologues et des spécialistes des sciences du langage. La démocratie délibérative repose sur des logiques de panels (dont le tirage au sort corrigé constitue l'un des instruments privilégiés) : c'est par définition, la démocratie de l'intelligence collective, la démocratie de la nuance et non du conflit, de la confrontation, du désaccord. C'est la démocratie de l'exploration en profondeur et non la démocratie de la réponse à un sondage.

«
*Dans une
démocratie
moderne, le citoyen
ne se réduit pas
à l'électeur et la
démocratie repré-
sentative ne saurait
incarner toute la
démocratie.*

»

Le CESE, la troisième assemblée constitutionnelle de France



Le CESE regroupe 175 membres, femmes et hommes de terrain, désignés par les corps intermédiaires : associations, syndicats, organisations patronales... Les 175 membres du CESE se répartissent, selon leur appartenance socio-professionnelle, en 19 groupes de représentation qui partagent une affinité d'idées et d'intérêts. Au total, 80 organisations sont représentées au sein du Conseil.

Le CESE peut être saisi par le Gouvernement, le Parlement, par voie de pétition citoyenne ou bien s'autosaisir d'une thématique afin de rendre un avis, un rapport, une étude ou une résolution.

Parmi les six dispositifs en cours, citons les Etats généraux de l'information, souhaités par le Président de la République pour apporter des réponses aux questions de l'indépendance des médias et de l'accès des citoyens à une information fiable, alors que la désinformation fait peser une grave menace sur le débat démocratique. La participation citoyenne prend la forme d'une plateforme consultative, suivie de trois séries de journées délibératives avec les citoyens au CESE, puis d'un avis du CESE.

Le siège du CESE se situe à Paris, au Palais d'Élysée, conçu par le célèbre architecte Auguste Perret et classé aux monuments historiques.

Plus d'infos : www.lecese.fr

Wallonie : Avez-vous un exemple concret d'application de cette démocratie participative au sein du CESE ?

Thierry Beaudet : Plusieurs de nos travaux récents appliquent les principes de démocratie participative et citoyenne. Parmi ceux-ci, la Convention citoyenne sur la fin de vie me semble particulièrement intéressante à mentionner. 185 citoyens ont été tirés au sort parmi lesquels 8 issus de la grande précarité. Ce panel n'entendait pas être représentatif de la société française, mais refléter la diversité de celle-ci. Nous avons mobilisé ces citoyens 9 week-ends de 3 jours pendant 4 mois à l'issue desquels, 75 % d'entre eux ont voté en faveur d'une modification de la Loi permettant l'aide active à mourir et 93 % ont voté le rapport final, remis en mains propres au Président de la République qui a pris l'engagement d'y donner suite. Beaucoup d'observateurs, notamment étrangers, ont souligné la haute tenue de débats philosophiquement complexes entre citoyennes et citoyens

sans aucune autre expertise que leurs expériences, sans jamais la moindre invective ni même jugement de valeur sur le propos d'autrui. Cette acceptabilité du désaccord, cette banalisation du fait minoritaire, qui suppose la mise en œuvre de méthodologies délibératives très affûtées, pourrait utilement inspirer certaines assemblées parlementaires qui donnent un tout autre visage.

Wallonie : Quelles sont les conditions de réussite de ces processus de participation citoyenne ?

Thierry Beaudet : Grâce aux expériences récentes du CESE en matière de participation citoyenne, nous avons identifié 4 conditions irréfutables de réussite. Tout d'abord, la clarté du mandat : si les citoyens ont le premier mot, en revanche, le dernier mot appartient à celles et ceux qui ont la légitimité de l'élection. Il serait irresponsable de leur faire croire qu'ils endossent un rôle de législateur. Puis, la redevabilité qui fixe l'obligation morale et politique aux commanditaires de rendre compte

aux citoyens des suites. C'est cette notion de redevabilité qui permet de trouver un point d'équilibre entre une simple consultation publique et la chimère d'une reprise "sans filtre" de toutes les propositions. Ensuite, la fiabilité des méthodes délibératives, qui suppose la mobilisation de nombreuses compétences techniques. Et enfin, le rôle du CESE qui doit garantir la transparence des débats, protéger les citoyens des risques d'ingérence extérieure et arrimer la convention à la République.

Wallonie : Les réflexions sur l'instauration de nouvelles pratiques délibératives sont également menées au niveau international...

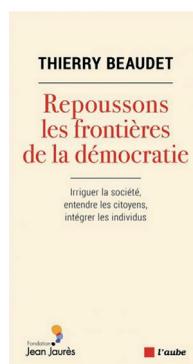
Thierry Beudet: Effectivement, le CESE prend part à l'élaboration d'un nouveau standard international et à la réflexion menée au niveau de l'OCDE à ce sujet. Même les Etats-Unis, pourtant si stables historiquement dans leur modèle démocratique, s'interrogent sur l'instauration de nouvelles pratiques délibératives. Plus près de nous, la Commission européenne, à la suite de la Conférence sur le futur de l'Europe, installe des panels citoyens à l'appui des travaux de ses directions générales. Bref, cela bouge. L'idée d'un cycle délibératif s'apparenterait à un grand débat national au sens large, ouvert à tous les Français, sur tout le territoire, avec une continuité démocratique entre la puissance publique commanditaire d'abord, les corps intermédiaires au CESE et les citoyens (consultés par les moyens du digital, appelés à délibérer par tirage au sort, sollicités localement) ensuite, le Parlement dans sa mission constitutionnelle de législateur. Si ce modèle ne saurait s'appliquer à tous les sujets, nous avons la conviction qu'il offre un cadre innovant pour trancher des dilemmes qui encahmentent la société. Lorsqu'un sujet tel que l'immigration génère une nouvelle loi tous les 18 mois depuis plus de 20 ans, c'est que le moment est venu de poser le débat autrement.

Wallonie: Que souhaitez-vous ajouter pour conclure cette interview ?

Thierry Beudet: La première chose, et nous aurions dû débiter par cela, est que je souhaite un excellent anniversaire au CESE Wallonie ! Je remercie le Président et les membres de m'avoir

invité à participer à l'événement du 13 octobre et d'avoir pu partager mes réflexions.

Pour en revenir au rôle des Conseils dans le processus de démocratie participative, il convient évidemment, s'ils s'inscrivent dans cette démarche, qu'ils fassent preuve de prudence et veillent à ce que la démocratie participative ne soit pas instrumentalisée par le pouvoir exécutif, comme une manière moderne d'enjamber les corps intermédiaires. En étant à l'intersection de ces deux dimensions, les corps intermédiaires et la démocratie participative, les Conseils sont donc à l'avant-garde de la rénovation en profondeur de nos modèles de société.



Thierry Beudet est également l'auteur du livre "Repoussons les frontières de la démocratie".

Il présente dans son ouvrage une démocratie fragilisée par des crises successives: celle de la légitimité des parlementaires face à une population plus informée et donc plus exigeante qui a le sentiment de ne pas être représentée telle qu'elle est, mais aussi une crise d'efficacité en raison du manque de solutions face aux inégalités sociales et aux enjeux climatiques.

Thierry Beudet propose de créer de nouveaux lieux de débats pour permettre aux citoyens de s'emparer des sujets de fond qui les concernent. Une manière d'inclure les citoyens au débat public tout en offrant plus de points d'appui à la démocratie représentative. Cette participation citoyenne passe ainsi par des conventions, des consultations, qui donnent sens à l'implication des citoyens pour de grands enjeux de société comme le sont le changement climatique ou la fin de vie.

Table ronde

Quelles sont les perspectives pour la fonction consultative et la concertation ? Cette question était au centre du débat organisé entre les représentants des partis politiques et ceux du CESE Wallonie lors du séminaire du 13 octobre 2023. Plusieurs thèmes avaient été définis pour alimenter la discussion entre les politiques et les représentants du Conseil : le processus de consultation, les relations avec le Parlement de Wallonie, les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les consultations citoyennes et le renforcement de la fonction consultative. Voici la synthèse de ce qui a été dit par les uns et les autres.

Qui était autour de la table ?

Pour les partis politiques :

Christie Morreale (PS)
 Georges-Louis Bouchez (MR)
 Michel de Lamotte (Les Engagés)
 Stéphane Hazée (Ecolo)
 Germain Mugemangango (PTB)

Pour le CESE Wallonie :

Roland Moreau
 Pierre-Frédéric Nyst
 Samuël Saelens
 Jean-François Tamellini

Le processus de consultation

Les activités du Conseil et des instances dont il assure le secrétariat visent à rechercher, dans la mesure du possible, le consensus, un avis commun qui aura plus de poids.

Les questions

Pour les représentants des partis : quelle est l'importance, pour les décideurs politiques, d'avoir des avis communs partagés par plusieurs organisations patronales, syndicales, environnementales ?

Pour les représentants du Conseil : quelle est la plus-value du CESE Wallonie et de ses instances pour les organisations membres par rapport à un "lobby" en direct vers les décideurs ?

Les réponses

Pour la Vice-Présidente du Gouvernement wallon et la Ministre Christie Morreale (PS), il importe de rassembler toutes les forces vives pour assurer le développement économique et social de la Wallonie, d'autant que les crises successives (Covid, inondations, crise énergétique) ont eu un impact considérable sur les moyens disponibles. Les décisions sont plus robustes lorsqu'elles sont concertées. *"Cela prend peut-être un peu plus de temps, mais cela en fait gagner par la suite"* a-t-elle déclaré.

Georges-Louis Bouchez (MR), a indiqué que les avis du Conseil sont essentiels. Cependant, le processus de consultation ne doit pas se substituer à la décision. *"Il appartient aux représentants politiques, élus démocratiquement, de décider"* a dit le Président du MR, qui s'est déclaré favorable à ce que les politiques puissent motiver leurs décisions et la prise en compte des avis.

Pour Germain Mugemangango (PTB), les décideurs politiques sont libres de tenir compte ou pas des avis. Par contre, dans le second cas, il est indispensable d'assurer un suivi de l'avis, en expliquant pourquoi il n'a pas été pris en compte.

Selon Jean-François Tamellini (banc syndical), le CESE Wallonie a un rôle essentiel à jouer dans la consultation, parce qu'il rassemble, en un même lieu, les organisations patronales, syndicales et environnementales, où tout le monde souhaite prendre de la hauteur par rapport aux intérêts respectifs. La plus-value du Conseil consiste non seulement dans ce lieu de dialogue unique, mais aussi dans l'expertise et le travail des conseillers. Ceux-ci maîtrisent parfaitement les dossiers et sont d'un apport considérable pour rassembler les positions des organisations dans un avis global et cohérent. Par ailleurs, la consultation préalable en amont de l'adoption d'un projet de décret en première lecture (note d'orientation, ...) permet d'éviter des "blocages" et d'avancer ensemble sur des dossiers essentiels.



Les relations avec le Parlement de Wallonie

Le Conseil est relativement peu sollicité par le Parlement de Wallonie, que ce soit pour émettre un avis sur des propositions de décrets, des thèmes en débat au sein des Commissions, pour participer à des auditions ou assurer le suivi des avis portant sur les projets de décret.

La question

Le Parlement devrait-il solliciter plus régulièrement l'avis du CESE Wallonie ou des instances dont il assure le secrétariat ?

Les réponses

Le Député Michel de Lamotte (Les Engagés) a rappelé que le temps parlementaire est très court, et qu'il faut en tenir compte dans les relations avec le CESE Wallonie. Il a ajouté que l'ouverture du Conseil à d'autres acteurs de la société civile, notamment le monde associatif, lui paraît importante.

Pour le Député Stéphane Hazée (Ecolo), les avis du CESE sont très utiles – et utilisés – pour le travail parlementaire, vu le consensus dégagé et la légitimité des organisations. Il serait en effet intéressant de développer davantage les relations entre le Parlement et le Conseil.

Samuël Saelens (banc patronal) a quant à lui insisté sur la nécessité que la législation puisse être élaborée en collaboration étroite avec les acteurs de terrain, dont font partie les organisations représentées au CESE Wallonie. La collaboration entre le Conseil et le Parlement permettrait d'avancer sur des thématiques transversales et de répondre aux enjeux régionaux.

Les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont importantes pour le développement socio-économique de la Wallonie (enfance, enseignement, culture, recherche, ...). Le CESE Wallonie travaille régulièrement sur les thèmes de l'accueil des enfants, des politiques croisées (enseignement-formation) et de la recherche via le Pôle de la Politique scientifique. Cependant, le Conseil est très peu sollicité par le Gouvernement de la FWB. Il existe un décret qui a créé un CES de la Communauté française mais celui-ci n'a jamais fonctionné.

Les questions

Pour les représentants des partis : ne serait-il pas utile, en évitant de créer une nouvelle structure, de solliciter l'avis du CESE Wallonie (et de Brupartners) sur les programmes et décrets stratégiques de la FWB en lien avec le développement économique et social des Régions ?

Pour les représentants du Conseil : outre une compétence d'avis générale à mettre en place, ne serait-il pas utile d'approfondir en parallèle des réflexions sur les compétences de la Fédération, menant à des avis d'initiative ?

Les réponses

Georges-Louis Bouchez a indiqué ne pas être favorable à la création de nouvelles structures, ni à des scissions de compétences. Il convient donc de renforcer les liens entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région.

Pour le Député Germain Mugemangango, il faut aussi tenir compte de la spécificité bruxelloise. La Ministre Christie Morreale a quant à elle estimé que tout ce qui impacte la vie économique et sociale de la Wallonie doit pouvoir faire l'objet d'avis du Conseil, en ce compris de ce qui relève des compétences de la FWB.

Jean-François Tamellini (banc syndical) a souligné que plusieurs avis d'initiative du CESE portent sur des compétences de la FWB. Il a plaidé pour que les politiques s'appuient davantage sur le Conseil, au vu de son expérience et expertise.

Les consultations "citoyennes" et la fonction consultative

Des consultations de panels citoyens se développent, à l'initiative du Parlement ou du Gouvernement. Elles suscitent un intérêt grandissant.

Les questions

Pour les représentants des partis : quels avantages voyez-vous aux consultations directes des citoyens? Qu'apportent-elles en plus ou en complément de la consultation des organisations représentatives ?

Pour les représentants du Conseil : Quels risques ou opportunités comportent ces consultations citoyennes pour les organisations représentatives, dont l'expertise est importante dans les différents domaines de compétence de la Région ?

Les réponses

Stéphane Hazée a expliqué l'intérêt de développer la démocratie participative, aux différents échelons de la vie politique (local et régional). Les consultations citoyennes devraient être davantage mises en œuvre. Pour Germain Mugemangango, l'intervention du Président du CESE France (voir l'interview en page 20) a montré que la démocratie participative est l'une des réponses à la crise politique et institutionnelle. Il s'est déclaré favorable au référendum et a rappelé que le Parlement de Wallonie a mis en place un processus de consultation citoyenne. Même s'il comprend les craintes du CESE, la consultation citoyenne ne lui paraît pas être en contradiction avec le processus de consultation du CESE.

Roland Moreau (banc environnemental) s'est déclaré favorable à une réelle co-construction des politiques menées. En ce qui concerne le suivi des avis, il a pris l'exemple du CFDD, où un Ministre doit justifier quand il ne tient pas compte d'un avis, estimant que ce système pourrait être intéressant à appliquer au CESE. Il a également demandé que la représentation des organisations environnementales au sein du Bureau du CESE puisse être renforcée.

Le renforcement de la fonction consultative

L'une des missions du Conseil est d'assurer le secrétariat de la concertation entre les interlocuteurs sociaux wallons ainsi qu'entre ceux-ci et le Gouvernement. La concertation associe plus étroitement les acteurs concernés dans l'élaboration et le suivi des politiques. Il s'agit en quelque sorte d'une "co-construction", comme celle en cours par exemple dans les programmes d'action prioritaires (PAP) du Plan de relance. A cet égard, la DPR 2019-2024 évoquait des "priorités partagées" sur base d'une pratique en application à Bruxelles mais peu mis en œuvre jusqu'à présent en Wallonie. L'idée est que le Gouvernement sollicite une contribution préalable des interlocuteurs économiques, sociaux et environnementaux avant l'adoption d'une réforme ou la mise en œuvre d'un programme, sur base de thèmes préalablement choisis de manière concertée et régulièrement actualisés.

Les questions

Pour les représentants des partis et du CESE Wallonie : Etes-vous favorables à ce type d'évolution, quels en seraient les avantages, les dossiers prioritaires ? Une structuration plus formelle de la concertation régulière avec le Gouvernement est-elle souhaitable, à l'image du VESOC en Flandre ou

du Comité bruxellois de concertation économique et sociale à Bruxelles, qui réunissent régulièrement le Gouvernement régional et une délégation des Conseils économiques et sociaux régionaux ?

Les réponses

La Ministre Christie Morreale a tout d'abord souligné l'importance de la présence équilibrée des hommes et des femmes au sein des instances du Conseil. Elle a également constaté que, pour le Plan de relance de la Wallonie, la concertation n'a jamais été aussi importante.

Les autres représentants politiques ont répété leurs prises de positions déjà évoquées : la nécessité d'ouverture du Conseil à d'autres acteurs de la société civile, le travail en amont nécessaire, le renforcement des relations avec le Parlement, la consultation citoyenne, la prise de décision appartenant au politique, ...

Le mot de la fin a été donné par le Président du CESE. Tout d'abord, Pierre-Frédéric Nyst a remercié tous les participant.e.s à cette table ronde, pour la discussion ouverte et inspirante. Ensuite, il a insisté sur la force du CESE et de la concertation qui y est menée. Sur l'importance aussi de tenir compte des avis du Conseil et de ne pas le "faire travailler pour rien". L'avenir de la Wallonie nécessite de rassembler toutes les forces en présence, a conclu le Président.

Trois questions à

Pierre-Frédéric Nyst



Après un séminaire riche en débats et en réflexions, c'est au Président qu'il appartenait d'apporter les conclusions.

Dans cette courte interview, Pierre-Frédéric Nyst revient sur les principaux éléments qu'il a retenus de la matinée.

Wallonie : Le séminaire organisé par le CESE Wallonie pour fêter son 40ème anniversaire fut particulièrement inspirant...

Pierre-Frédéric Nyst : C'est le moins que l'on puisse dire ! Que d'échanges, que de réflexions constructives et plus largement, que de perspectives pour le Conseil, que j'ai l'honneur de présider depuis quelques mois. Dans un monde de plus en plus marqué par la polarisation des idées, l'omniprésence des réseaux sociaux et le besoin immédiat de résultats, le modèle du CESE Wallonie détonne quelque peu. Prendre le temps, se concerter, écouter l'autre, recherche un consensus, ne fait décidément plus recette... et pourtant ! En 40 ans, le rôle du CESE n'a cessé d'évoluer, comme l'indique Jean Faniel⁽¹⁾ : d'une organisation de défense des intérêts économiques de la Wallonie, puisqu'il n'y avait pas encore de Gouvernement wallon, le Conseil est devenu un organe d'avis et un acteur de la concertation sociale, jusqu'à intégrer plus récemment les questions environnementales.

Wallonie : Pensez-vous que le Conseil a encore un rôle important à jouer aujourd'hui ?

Pierre-Frédéric Nyst : Je pense que, plus que jamais, le Conseil a une place essentielle pour faire fonctionner notre démocratie. La Wallonie fait face à de multiples défis, économiques, sociaux et environnementaux. Les questionnements sont nombreux, notamment sur l'avenir institutionnel de notre pays et sur les relations avec les autres entités fédérées. Pour participer à la décision politique et répondre à ces enjeux, le CESE Wallonie dispose d'une expertise et d'un professionnalisme de taille. Je l'ai dit à plusieurs reprises, et je le pense sincèrement, le Conseil est pour moi une "machine de guerre" !

Evidemment, le modèle consultatif ne peut fonctionner que s'il est pleinement utilisé. Les avis d'initiative constituent à cet effet un outil précieux que nous avons déjà utilisé à de nombreuses reprises, mais que nous pourrions renforcer davantage.

Wallonie : Quel message souhaiteriez-vous adresser au monde politique ?

Pierre-Frédéric Nyst : Lors du débat organisé avec les représentants politiques⁽²⁾, j'ai clairement perçu une main tendue vers le Conseil. Car, qu'il s'agisse de nos rapports avec le Parlement mais surtout de ceux avec le Gouvernement, une relation structurée est plus que jamais nécessaire. Le Conseil a, tout au long de ses 40 années d'existence, fait preuve d'agilité et de grande capacité d'adaptation aux changements tant institutionnels que sociétaux. L'ensemble des membres des organisations qui composent le Conseil tiennent farouchement à cet espace de concertation sociale, même s'ils sont évidemment prêts à en redéfinir les contours.

Finalement, tout ce que nous ferons ensemble sera positif ; tout ce que nous n'arriverons pas à faire ensemble aujourd'hui, peut-être arriverons-nous à le faire demain ? Car, aujourd'hui, nous avons besoin de quick win. Comme le disait Paul Perrault, écrivain québécois, "20 ans, c'est l'âge de l'illusion ; 40 ans, c'est l'âge de vérité". Notre Conseil vit son âge de vérité ; c'est donc le moment de redonner de la force à la concertation sociale et de lui donner de l'efficacité. A cet égard, je suis résolument optimiste.

⁽¹⁾ Voir l'interview de Jean Faniel en page 14.

⁽²⁾ Voir l'article en page 24.

Le CESE au Parlement de Wallonie

Le mardi 14 novembre, le CESE Wallonie a inauguré, lors de son audition, la magnifique salle n°7 du nouveau bâtiment du Parlement de Wallonie ! Le Président, Pierre-Frédéric Nyst, a présenté le fonctionnement et les activités du Conseil, en mettant en avant les forces du CESE et les perspectives de travail, notamment pour les relations avec le Parlement.



C'est dans les toutes nouvelles installations du Parlement que la séance de présentation du CESE Wallonie à plusieurs députés wallons a eu lieu. Cette rencontre était programmée de longue date, dans le prolongement d'une réunion entre le Bureau du CESE et celui du Parlement de Wallonie.

Après le mot d'accueil par André Frédéric, le Président du Parlement, Pierre-Frédéric Nyst a présenté le Conseil : ses origines, ses missions, sa composition et sa structuration. Il a dressé le bilan des années 2022 et 2023, en termes d'avis, de concertation et de communication.

En ce qui concerne les relations avec le Parlement wallon, le Président du CESE a rappelé que les avis sont publiés sur le site internet et sont également envoyés, une fois par mois, au Président, au Greffe ainsi qu'aux Chefs de groupe et Secrétaires politiques. Il a également constaté que le Conseil est relativement peu sollicité par le Parlement de Wallonie, pour émettre un avis sur des propositions de décrets ou sur des thèmes en débat au sein des Commissions. Une situation qui pourra évoluer à l'avenir, le CESE étant à la disposition du Parlement, pour remettre des avis, pour participer à

des auditions ou assurer une présentation des avis portant sur les projets de décret.

Pour Pierre-Frédéric Nyst, le séminaire du 13 octobre organisé par le CESE pour ses 40 ans a mis en évidence l'expertise du Conseil mais aussi la volonté des responsables politiques, et notamment des députés ayant participé à la table ronde, de développer davantage les collaborations⁽¹⁾.

Après cette présentation, une séance de questions-réponses a été organisée. Plusieurs éléments ont été évoqués, parmi lesquels : la prise en compte des avis pour le travail parlementaire, la nécessité d'avoir un suivi de ces avis, la capacité d'initiative du Conseil dans les dossiers étudiés et les avis rendus, la plus-value du CESE dans le suivi du Plan de relance pour la Wallonie, l'importance de la concertation sociale, les collaborations avec l'IWEPS, l'élaboration d'un Mémoire, ...

La rencontre du 14 novembre a permis d'avoir un échange très fructueux et s'est conclue sur la promesse de renforcer les collaborations entre les deux institutions.

⁽¹⁾ Voir l'article en page 24.

Le Conseil central de l'Économie fête ses 75 ans !

Le 20 novembre 2023, le Conseil central de l'économie (CCE) a organisé un événement pour célébrer son 75^{ème} anniversaire. Plusieurs tables rondes ont été organisées avec le monde politique mais aussi avec les autres organes de consultation socio-économique. Le CESE Wallonie était bien sûr présent à cet événement et le Président du Conseil a participé à l'une des tables rondes.

Plusieurs personnalités du monde politique et socio-économique se sont retrouvées à Bruxelles, le 20 novembre dernier, pour le colloque organisé dans le cadre des 75 ans du Conseil central de l'Économie. Après un mot de bienvenue par Benoît Bayenet, Président du CCE, Luc Denayer, Secrétaire général, a rappelé les missions et le fonctionnement de l'institution, soulignant le rôle de cette dernière dans la construction du consensus. La place du CCE dans le système institutionnel belge et son évolution depuis sa création ont été expliquées par Dirk Luyten, Historien et chercheur aux Archives de l'État/CegeSoma. Ensuite, Évelyne Léonard, Professeure à la Louvain School of Management, a expliqué les défis et enjeux pour le dialogue social au XXI^{ème} siècle, dans un contexte de profondes mutations.

Trois tables rondes étaient programmées, réunissant des représentants du politique ainsi que d'autres organes de consultation, dont le Conseil fédéral du Développement durable et le Conseil national du Travail. Le Président du CESE Wallonie a participé à la table ronde avec les organes de consultation socio-économique au niveau de

l'Europe et des Régions. Soulignant la spécificité de la composition du Conseil, Pierre-Frédéric Nyst a notamment insisté sur la nécessité absolue de se concerter. *"La représentativité des Conseils est large et s'appuie sur les acteurs de terrain. Elle doit être nourrie en permanence"*, a indiqué le Président pour qui les efforts doivent être poursuivis pour assurer davantage de visibilité aux travaux des Conseils, à leur importance et à leur rôle essentiel en tant qu'outil d'aide à la décision politique. Des pistes ont également été lancées pour continuer à renforcer la coopération entre les Conseils.

Lors de l'échange avec les représentants politiques, la question de la contribution du CCE au processus de décision politique a été largement débattue, autour des trois grands chantiers que sont les finances publiques, la compétitivité et le pouvoir d'achat à l'horizon 2030-2050.

Toutes les interventions et les échanges peuvent être revus, le colloque ayant été filmé.

Plus d'infos : www.ccecrb.fgov.be



Cela se passe au Conseil

Depuis le 1^{er} novembre, Arnaud Deplae est entré en fonction au CESE Wallonie en tant que Secrétaire général adjoint, renforçant l'équipe de direction formée par Luc Simar, Secrétaire général et Olivier Flohimont, Secrétaire général adjoint. Arnaud Deplae a été désigné à ce poste par l'Assemblée générale du Conseil, remplaçant ainsi Pierre Gilissen, admis à la retraite.



Désignation
Arnaud Deplae

Arnaud Deplae est Licencié en droit (2000). Après une expérience au sein du cabinet d'audit fiscal Arthur Andersen, il est entré à l'UCM en 2002, d'abord en tant que conseiller, puis responsable du Service d'études, ensuite comme Secrétaire général de l'organisation, poste qu'il a occupé de 2015 à 2023.

Arnaud Deplae connaît bien le Conseil, puisque dès 2002, il a représenté l'organisation patronale au sein de diverses Commissions internes, suivant notamment les matières économiques et environnementales. Il a également siégé au CWEDD, au Comité de Contrôle de l'Eau, à la Commission des Déchets, à la Commission consultative de l'Eau. Il a fait partie du Bureau de 2015 à 2022.

Au niveau fédéral, il a coprésidé, dès 2015, le Conseil supérieur des Indépendants et des PME. Il a également fait partie du Conseil national du Travail, du Conseil central de l'Economie ainsi que du Conseil fédéral du Développement durable.



Départ à la retraite
Pierre Gilissen

Avec plus de 35 ans de carrière, Pierre Gilissen aura connu les diverses évolutions du Conseil, qui fête cette année ses 40 ans.

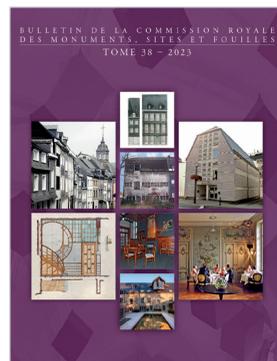
Licencié en droit, Pierre Gilissen entre au CESRW en 1988, dont le siège est alors situé à Namur. Passionné d'histoire et de patrimoine, il devient Chargé de mission à la Commission Royale des Monuments, Site et Fouilles, la CRMSF. Il en sera le Secrétaire permanent dès le milieu des années '90, une fonction qu'il assumera jusqu'en septembre 2023.

En juin 2003, Pierre Gilissen est désigné en tant que Secrétaire général adjoint f.f du Conseil, ce qui sera officialisé en 2008 par l'Assemblée générale.

Lors de la réception organisée pour fêter ce départ à la retraite, le Secrétaire général, Luc Simar, a tenu à remercier Pierre Gilissen pour toutes ces années de collaboration, indiquant que *"cette retraite est arrivée, un peu vite peut-être, mais nous ne doutons qu'elle sera bien remplie, d'activités liégeoises, culturelles, historiques ou politiques"*.

Publication

Découvrez le nouveau Bulletin de la CRMSF !



Ce 38^{ème} tome du Bulletin de la CRMSF compte quatre articles, qui synthétisent des recherches menées dans le cadre de mémoires de master. Les deux premières contributions sont consacrées au patrimoine de Malmédy, la troisième aborde l'activité de décorateur de Paul Jaspar et enfin, la dernière analyse la reconversion de bâtiments patrimoniaux en hôtels... La diversité des thèmes est donc au rendez-vous !

Deux articles permettent donc de mieux connaître le contexte géographique, historique, urbain et industriel de la ville de Malmédy. Avec sa contribution *Maintien et sauvegarde du bâti ancien au cœur historique de Malmédy*, Noémie Lambert, architecte de l'Université de Liège, fait la synthèse du patrimoine bâti ancien d'une ville qui a subi deux événements catastrophiques dans son histoire : en octobre 1689, où elle a été quasi-détruite par les armées de Louis XIV, et en décembre 1944, lors du bombardement par les Américains, qui a fait des dégâts considérables et de nombreux morts dans la population. Alissa Diffels, architecte de l'Université de Liège, expose, quant à elle, *L'industrie du cuir à Malmédy et ses derniers témoins. Le cas particulier de la tannerie Kalpers*. Plusieurs types d'industries se sont développées à Malmédy à partir du XVI^{ème} siècle : les fouleries, les brasseries, les papeteries et surtout, les tanneries. Ces dernières trouvaient en effet sur place et à proximité immédiate tout ce dont elles avaient besoin : les peaux de vache, les écorces de chêne, indispensables à la fabrication du tan, et une eau de qualité en abondance.

Après lui avoir consacré une exposition et un catalogue en 2009, la Commission royale remet à l'honneur la personnalité de Paul Jaspar avec l'article de Roxane Yans, historienne de l'art de l'Université

de Liège. L'auteure se penche sur un aspect différent, mais complémentaire, des activités de l'architecte : *Paul Jaspar décorateur*. Ayant reçu une formation chez l'architecte flamand Henri Beyaert, Jaspar pratique au début de sa carrière un éclectisme décoratif assez conventionnel. Mais très vite, sous l'influence de Paul Hankar, ses conceptions esthétiques s'orientent vers l'Art Nouveau. Il conçoit alors des intérieurs sobres mais raffinés, aux lambris, plafonds, manteaux de cheminée et cages d'escalier dessinés avec une patte très personnelle, en s'associant parfois à des amis artistes. Jaspar crée également du mobilier original pour ses clients. Dans la dernière partie de sa carrière, il se consacre plutôt au style Beaux-arts, inspiré des styles classiques français du XVIII^{ème} siècle.

Pour clôturer ce Bulletin, c'est la question de la réaffectation des monuments qui est abordée par Fanny Bosson, ingénieure civile architecte de l'Université de Liège, dans son article *Rendre le patrimoine au public. Du bâtiment d'antan à l'hôtel contemporain*. L'auteure voit en effet dans la fonction hôtelière une opportunité privilégiée pour redonner vie aux monuments, la qualité et l'âme de ce patrimoine apportant au nouvel établissement un charme incomparable. Des exemples de ce type de réaffectation en infrastructures hôtelières en Belgique viennent bien illustrer le propos. Les questions techniques liées aux contraintes spécifiques de l'activité hôtelière (isolation, normes incendie, accessibilité, chauffage, ventilation...) sont également abordées.

Prix : 25 € (hors frais de port).

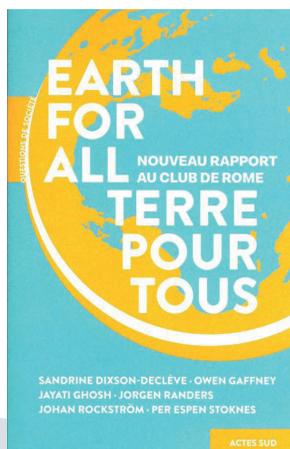
En vente via la boutique en ligne du site Internet de la CRMSF (www.crmsf.be)

Contact : 04 232 98 51/52 ou info@crmsf.be

Économie pour le XXI^{ème} siècle Manuel des transitions justes Éloi Laurent

La perplexité des étudiantes et étudiants ne cesse de grandir : comment peut-on continuer à enseigner une économie aveugle à l'écologie comme s'il s'agissait de mondes parallèles ? Ce manuel innovant propose en réponse une économie pour le XXI^e siècle, qui intègre défis écologiques et enjeux sociaux : une économie qui part de la biosphère plutôt que de la traiter comme une variable d'ajustement ; une économie qui place au centre la crise des inégalités sociales plutôt que l'obsession de la croissance ; une économie organique, en prise avec le vivant dont nous dépendons ; une économie en dialogue avec les autres disciplines. En somme, une économie mise au service des transitions justes, qui ont pour but de préserver notre planète et nos libertés.

La première partie du manuel présente un cadre, une méthode et des outils pour insérer l'économie entre la réalité écologique et les principes de justice. La seconde partie applique cette approche socio-écologique à toutes les grandes questions de notre temps : la biodiversité, les écosystèmes, l'énergie, le climat, etc., et donne à voir tous les leviers d'action pour mener à bien les transitions justes : Nations unies, Union européenne, gouvernement français, territoires, entreprises, communautés.



Earth for all, terre pour tous : nouveau rapport au club de Rome

Sandrine Dixson-Declève, Owen Gaffney, Jayati Ghosh, Jorgen Randers, Johan Rockstrom, Per Espen Stoknes
Traduit par BEATRICE MARIE
Actes Sud Questions De Société

Antidote au désespoir et feuille de route pour temps très incertains, "Earth for all" est le pendant du célèbre rapport Meadows, "Les limites de la croissance", commandé par le Club de Rome en 1972. Cinquante ans après, toujours sous l'égide du Club de Rome, un groupe de scientifiques et d'économistes de premier plan propose deux scénarios et cinq changements radicaux de cap pour parvenir, en une seule génération, à un état de prospérité partagée sur la Terre.



Paradis fiscaux

Comment on a changé le cours de l'histoire
Pascal Saint-Amans

Avec la libéralisation économique des années 1980, les paradis fiscaux se sont placés au cœur du réacteur de la globalisation. Secret bancaire, trusts et évasion fiscale des multinationales ont coûté des centaines de milliards aux Etats et ont contribué à l'envolée des inégalités.

Avec la crise financière de 2008, les gouvernements ont été contraints de réagir. Acculés, ils ont été capables, en agissant ensemble, de faire craquer le secret bancaire et de s'attaquer à l'évitement fiscal des entreprises avec la mise en place d'un impôt minimum mondial de 15 %.

Guidé par celui qui a été le négociateur en chef de ce combat, le livre entre au cœur de la négociation internationale qui a permis ces avancées. Le lecteur fera le tour des paradis fiscaux, entrera dans les coulisses des négociations entre plus de 140 pays, assistera aux réunions et aux affrontements entre chefs d'Etat du G20, il sera confronté au lobbying des multinationales pour que rien ne change. Si des progrès restent à faire, le combat des quinze dernières années a permis d'introduire une régulation fiscale de la mondialisation qui vient contrebalancer quarante ans de libéralisme effréné.

Pascal Saint-Amans a été l'architecte de la réforme de la fiscalité internationale au cours des 15 dernières années en tant que Directeur fiscal de l'OCDE. Ancien élève de l'ENA, il est aujourd'hui Professeur de politique fiscale à l'Université de Lausanne.

Het verhaal van Wallonië

Alain Gerlache
Paperback | Nederlands

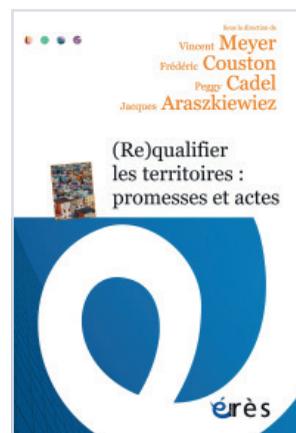
À l'approche du bicentenaire de la Belgique, le fossé entre le Nord et le Sud n'a jamais semblé aussi grand. Le débat politique dépasse largement la question purement institutionnelle et prend souvent la forme d'un affrontement entre deux visions sociales inconciliables. Mais le débat est faussé par des clichés et des incompréhensions réciproques entre les deux grandes communautés, à commencer par la différence entre Wallons et francophones. En tant que Wallon en contact direct avec la Flandre depuis son adolescence, Alain Gerlache examine certains préjugés sur la Wallonie. Sans prendre parti, il tente d'identifier les vérités et les fausses affirmations. Pour ce faire, il s'appuie sur diverses sources historiques, politiques, sociales, économiques et culturelles ainsi que sur sa propre expérience au cœur de la relation complexe entre la Flandre et la Wallonie.

A noter que ce livre est écrit en néerlandais.



(Re)qualifier les territoires : promesses et actes

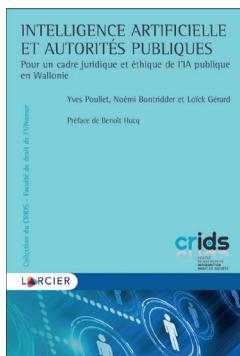
Jacques ARASZKIEWIEZ, Peggy CADEL, Frédéric COUSTON,
Vincent MEYER
Editions Eres



L'ouvrage contribue à repenser du point de vue des sciences humaines et sociales certaines transformations urbaines et/ou rurales contemporaines. Pareilles transformations contraignent, entre autres, à les (re)-qualifier avec des adjectifs multiples formant autant de promesses que d'actes. Aimables, apprenants, inclusifs, intelligents, protégés... Ces adjectifs (re)qualifient-ils – en promesses ou en actes – ce que sont ou seront les territoires de demain dans nos parcours de vie et nos interactions quotidiennes, mais également face à des transformations majeures de nos habitats, aux événements climatiques ou aux urgences écologiques...?

Ainsi de quoi ces (re)qualifications sont-elles vraiment le nom ? Ne sont-elles que des "fourre-tout" notionnels au service du marketing territorial ? Ou s'agit-il de dénominations durables reflétant bien les transformations profondes de nos espaces privés/publics notamment via les technologies numériques ? Quels devenirs nous promettent ces nouveaux mondes et comment les rendre encore habitables ?

Ce livre, résolument pluridisciplinaire, interroge à nouveaux frais une conception des territoires tiraillée entre la réalité de l'étalement urbain et de la rurbanisation, le geste algorithmique présent dès la conception des espaces et la nécessité d'une ville dense sous contrainte écologique à l'heure où les catastrophes climatiques redessinent les solidarités.



Intelligence artificielle et autorités publiques

Pour un cadre juridique et éthique de l'IA publique en Wallonie
Noémi Bontridder, Loïc Gérard, Yves Pouillet

L'intelligence artificielle fait le buzz et apparaît comme un des développements stratégiques principaux du redéploiement économique, social et administratif de l'Europe et de notre pays en particulier. Ses applications, notamment dans l'administration, soulèvent à la fois l'espoir d'une administration plus efficace, offrant un meilleur service aux citoyens mais, dans le même temps, soulève des craintes majeures vis-à-vis de nos libertés, de notre démocratie et de la justice sociale. L'ouvrage aborde de manière pragmatique les questions

juridiques et éthiques nombreuses soulevées par le déploiement de l'IA dans l'administration, en particulier wallonne : notamment les défis en matière de gouvernance, de marchés publics, de lois du service public, de la protection des données et de la propriété intellectuelle.

Et dans notre bibliothèque numérique

Schéma stratégique multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre

SPW - Territoire

Source : Portail Wallonie.be – Aménagement du territoire – www.wallonie.be

Réussir la transition vers une économie zéro carbone, sous la direction d'Estelle Cantillon

Rapport du 25^{ème} Congrès des Economistes

Source : www.congresdeseconomistes.be

Chiffres-clés de la Wallonie – Edition 2023

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Source : www.iwepts.be

Le marché du travail après 50 ans

Source : www.leforem.be

Causes et conséquences de l'inflation

Rapport Emploi Compétitivité 2023 du Conseil central de l'Economie

Source : www.ccecarb.fgov.be

Matières premières critiques : de la dépendance à l'autonomie stratégique ouverte ?

Article publié dans la Revue économique de 2023 de la Banque nationale de Belgique

Source : www.nbb.be

Trajectoires d'hébergements touristiques : maintien/cessation de l'activité, mise en friche et reconversion

Conférence Permanente du Développement Territorial

Source : www.cpdt.wallonie.be

Comptes des flux physiques d'énergie 2008-2021

Etude du Bureau fédéral du Plan

Source : www.plan.be

Taxation des grands patrimoines

Etude du Bureau fédéral du Plan

Source : www.plan.be

Wallonie

Publication trimestrielle du Conseil économique,
social et environnemental de Wallonie

Editeur responsable

Luc Simar
Secrétaire général

Rédactrice en chef

Nathalie Blanchart - 04 232 98 53
nathalie.blanchart@cesewallonie.be

Graphiste

Nathalie Hounje - 04 232 98 24
nathalie.hounje@cesewallonie.be

Rédaction

Invité - Dossier - Actus : Nathalie Blanchart
Article Bulletin CRMSF (p.31) : Carole Carpeaux

Impression

Imprimerie SNEL

Crédits photographiques

© Adobe stock : cover
© Valentine Nulens : pp. 3, 8, 9, 10, 11, 14, 19, 20,
25, 29
© Claudio Gregolin : p.29

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes inter-
viewées ainsi que Mme Marie Van den broeck et
MM. Pierre Blaise et Arnaud Magnier pour leur
précieuse collaboration.

Merci à Frédérique Debrule pour sa relecture.